



Règlement et Confirmation de location
Salle bâtiment communal Céligny
Route de Crans 1, 1298 Céligny (022/776 21 26)

- Foyer max 8 personnes**
- Grande salle max 25 personnes**
- Salle de conférence max 8 personnes**

Ce document est à retourner à la Mairie dûment complété et signé.

Société et Association :

Nom et Prénom du **responsable** :

Adresse :

NPA : Lieu :

Téléphone fixe : Portable :

Fax : E-mail :

Date de location :

Utilisation des locaux : de h. à h.

Musique : oui non La musique est autorisée jusqu'à minuit.

Autre matériel :

Participants : Nombre prévu :



Nombre de tables :

Nombre de chaises :

(Grande salle : tables fournies « en vrac » - prévoir 2 personnes pour le montage)

Tarif en CHF

Nom salle	Max. pers.	Sans vaisselle ni cuisine	
Grande salle	25	25.-/séance	Max. 1 heure
Foyer	8	25.-/séance	Max. 2 heures
Salle de conférence	8	25.-/séance	Max. 2 heures

Paiement : facturation après location.

Clés : à retirer au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures (ma et mer de 9h. à 11h. ou jeu de 16h. à 19h.) et à ramener le lendemain ou à déposer dans la boîte aux lettres.

Parking : interdiction de stationner en dehors des cases blanches. Un parking est à votre disposition au chemin des Grands-Hutins (en face Auberge) à 3 min à pied de la salle.

Plan COVID 19 : le locataire a pris connaissance du plan de protection des salles COVID 19 et s'engage à le respecter. La Commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de manquement.

Céligny, le Signature :

Dans le cas où les installations et la cuisine (vaisselle entre-autres) ne seraient pas rendues propres (sol balayé), le nettoyage vous sera facturé à CHF 60.-/heure.

Le non-respect des directives ci-dessus entraînera des mesures administratives.

Remarques :

